



RÈGLES D'OR pour traverser en sécurité devant l'école API 2



Gardien de la paix

CONCERNANT LA CIRCULATION

1. Devant l'école **je roule à 30km/h.**

2. Je me gare correctement pour ne pas gêner la circulation. Je me gare au moins à 5m des lignes pour piétons (côté police) pour plus de visibilité. S'il n'y a pas de parking devant l'école, je me gare un peu plus loin (marcher fait aussi du bien pour la santé).

3. Au besoin, je cède ma priorité pour que la circulation reste toujours fluide devant l'école.

4. Je ne laisse jamais un ou des enfants descendre tout(s) seul(s) du côté de la route.

PRÉSENCE DU GARDIEN DE LA PAIX (GP)

5. Avant de traverser, je m'arrête afin de m'assurer que le GP m'a vu (croiser son regard).

6. Je respecte toujours les injonctions du GP, elles sont données pour votre sécurité et celle des enfants.

7. Je traverse toujours sur les lignes pour piétons avec mon ou mes enfants.

8. Si j'ai un ou des enfants à bas-âges, je lui (leurs) tiens la main pour traverser en toute sécurité jusque de l'autre côté de la route.

9. Si je suis sur le vélo, je descends de celui-ci et je traverse à pied pour ne pas gêner d'autres piétons.

**TRAVERSER EN SÉCURITÉ,
une priorité pour nous tous**